Montpellier

ccas

Solidarité engagée,
Montpellier agit

BESOIN D'UNE ADRESSE ?

RECEVEZ VOTRE COURRIER AU CCAS



www.montpellier.fr/ccas

▶ Qu'est-ce que la domiciliation postale ?

Vous n'avez pas d'adresse ?
Le CCAS peut recevoir votre courrier.
Vous pouvez ensuite venir le chercher.

▶ Qui peut demander une domiciliation postale ?

Vous devez avoir un lien avec Montpellier.
Par exemple :

- Vous êtes hébergé temporairement à Montpellier.
- Votre enfant va à l'école à Montpellier.
- Vous travaillez à Montpellier.
- Vous êtes suivi par une assistante sociale ou un médecin à Montpellier.
- Votre famille vit à Montpellier.
- Vous recevez une allocation à Montpellier : CAF, CARSAT, MSA, etc.



IMPORTANT
Venez chercher votre courrier régulièrement.
Au minimum **1 fois tous les 3 mois.**

▶ Comment faire ?

Venez au CCAS sans rendez-vous :
mardi, mercredi ou jeudi
8h30-12h30 / 13h30-17h
Remplissez le dossier d'inscription.
Vous aurez ensuite **un entretien avec un agent du CCAS***.
Vous aurez une réponse **dans les 2 mois maximum.**

*Dans la limite des places disponibles.

CCAS Siège - 125, place Thermidor
04 99 52 77 00
Tram lignes 1 & 3 station Port Marianne

CCAS Antenne Mosson - 35, rue de la Haye
04 67 40 72 72
Tram ligne 1 station Halles de la Paillade

Montpellier ccas

CCAS de Montpellier - Visuel réalisé à l'aide d'une IA - 11/2026